



# comment contester une garde à vue et une convocation pour prélèvement

Par **Diadji**, le **04/02/2020** à **20:34**

Bonjour,

J'ai été placé en garde à vue il y a une semaine pour détention de moins de 2 grammes de cannabis.

On m'a conduit au commissariat, mis les menottes et placé en cellule sans rien me dire. Au bout de 20 mn un officier de PJ je suppose vient me demander uniquement le nom de mes parents.

Après 1 heure d'attente, on vient me faire signer un papier pour récupérer mes affaires et me laisser partir.

Après coup, je réalise n'ayant pas mes lunettes et n'ayant pas eu de lecture du document, que ce papier est une déposition faite sans moi, indiquant de fausses informations et également un poids de 2 grammes totalement erroné.

Par la suite, il semble que je sois convoqué demain pour un relevé d'empreinte et ADN.

Ma question est la suivante: N'ayant aucun antécédant judiciaire, n'ayant été informé à aucun moment de mes droits et étant tombé dans une procédure mécanique sans respect des règles élémentaires de l'article 171 CPP, puis je m'opposer à cette convocation et aux prélèvements.

Enfin, comment puis je faire annuler cette garde à vue et les suites pour la détention de moins de 2 grammes de cannabis?

Je vous remercie beaucoup,

Dans l'attente de votre retour.

Simon

Par **youris**, le **04/02/2020** à **20:51**

bonjour,

à ma connaissance, la détention de produits stupéfiants est interdite peu importe la quantité.

je vous renvoie à cet article du code pénal:

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000006417724&cidTexte=LEGI>

si la procédure n'a pas été respecté selon vous, ce n'est pas en vous opposant à cette convocation et en refusant les prélèvements que vous allez régler ce problème, vous risquez au contraire d'aggraver votre situation.

pour contester, je pense que vous devez consulter un avocat.

salutations

Par **Diadji**, le **04/02/2020** à **20:56**

Merci à vous,

Oui cependant, c'est pour cela je pense qu'un code de procédure pénal existe, pour qu'un minimum de droit soit respectés, autrement cela serait l'anarchie et c'est un peu cela qui s'est passé!